

PRAGMATIQUE DE L'INDICIBLE : LES INTERACTIONS TRONQUÉES DANS LES RÉCITS DU GÉNOCIDE

Michael W. Rinn

Université de Berne

Résumé: L'analyse pragmatique des récits du génocide s'inscrit dans un cadre théorique pluridisciplinaire. Cet exposé propose de reconstruire, à l'aide des modèles existants, la visée et les enjeux pragmatiques d'un échange verbal type qui a lieu dans l'univers concentrationnaire des S.S. A l'instar de cette interaction tronquée, on constatera, entre autres, que la mise en texte du génocide présuppose le respect de certaines normes culturelles que l'on ne peut pourtant pas valoriser pleinement. Dire cet indicible-là consiste donc à figurer des événements vrais, mais non vraisemblable, ce qui bloque, a priori, toute lecture "correcte" de ce genre de discours.

Mots-clés: communication, coopération, discours, génocide, indicible interaction, récit

La problématique de notre objet d'étude est inhérente à la conception pragmatique du langage, car celle-ci «fait partie d'une théorie de l'action, tout simplement parce que parler est une forme de comportement régi par des règles» (Searle, 1972). Ainsi, le but de cet exposé consistera à relever les "règles" qui sous-tendent des actes communicatifs produits dans un contexte extrême. En effet, les interactions verbales dans l'univers concentrationnaire provoquent la mort de l'un des interactants et ce, par l'interaction même. Ainsi, en paraphrasant la fameuse formule de J. L. Austin, on peut affirmer que dire la mort, c'est donner la mort. La conséquence que nous tirons de cette remarque est la suivante: l'indicible du génocide ne remet pas en question le principe d'"exprimabilité" «selon lequel tout ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit» (Searle, 1972). Au contraire. Bien que cela paraisse paradoxal, cet indicible-là s'articule précisément à travers le "principe d'exprimabilité" (Searle, 1972).

Par ailleurs, notre interrogation repose sur le fait que «comprendre-interpréter un énoncé émis par un locuteur, c'est être capable d'accéder à un ensemble d'hypothèses intentionnelles qui motivent et expliquent l'acte d'émission verbale» (Adam et Bonhomme, 1997). Une de nos

interrogations sera donc de savoir par quels moyens communicatifs l'interlocuteur répond aux actes de langage qui lui sont adressés. Aussi attachons-nous un rôle primordial à la parole. La raison en est qu'une fois que le protagoniste est désigné en tant que non-sujet à exterminer, il appartient à part entière à la "logique" des S.S. qui lui attribuent surnoisement le rôle de "personnage-interlocuteur", voire de "partenaire" à l'interaction. Cette terminologie de la pragmatique linguistique, largement employée dans le cadre des analyses conversationnelles (Kerbrat-Orecchioni, 1990, 1992, 1994), paraît inadmissible dans le contexte de l'Holocauste, ne serait-ce que par sa charge interprétative sous-jacente. Par là, notre approche rappelle la problématique fondamentale de toute mise en texte du génocide: comment dire une vérité non vraisemblable sans trahir son essence indicible? En effet, il ne faut pas oublier que nous étudions une sémiosis purement verbale. L'extrait que nous allons analyser à présent est en fait une transcription secondaire d'un acte communicatif supposé s'être déroulé antérieurement. Ce dernier est verbalisé, scripturalisé, c'est-à-dire interprété par le narrateur.

Mais cette remarque indique également les limites de l'analyse interactionnelle puisque ce crime-là n'est pas une "tragédie" au sens classique du terme, mais un fait humain. Dans toute sa radicalité, ce qui s'est passé là-bas fait partie constituante de notre culture et devrait orienter l'étude de la vie des signes au sein de la vie sociale, telle que le préconisait déjà F. de Saussure au début du siècle (1994).

Analysons donc à titre d'exemple un extrait tiré de l'*Espèce humaine* de Robert Antelme:

On marche pendant un moment, puis le blockführer SS qui se trouvait en tête descend vers le milieu de la colonne. Il s'arrête sur le bord de la route, les jambes écartées, et regarde la colonne passer. Il observe. Ce sont les Italiens qui passent. Il cherche. [...] — Du, komme hier!

C'est un autre Italien qui sort, un étudiant de Bologne. Je le connais. Je le regarde. Sa figure est devenue rose. Je le regarde bien. J'ai encore ce rose dans les yeux [...] On passe devant lui. Personne ne le tient au corps, il n'a pas de menottes, il est seul au bord de la route, près du fossé; il ne bouge pas. Il attend Fritz, il va se donner à Fritz. On passe. La «pêche» continue. (1957)

La séquence se situe vers la fin du récit qui raconte une marche dite "de la mort" ordonnée par les S.S. pour évacuer les camps juste avant l'arrivée des troupes alliées. Les S.S. continuaient à pratiquer la "sélection" en tuant sur-le-champ celles et ceux qui n'avaient plus suffisamment de forces pour suivre le rythme d'une fuite effrénée. Selon le modèle théorique adopté, l'acte de langage «Du, komme hier!» (Toi, viens ici!) est censé créer une réalité partagée entre les "partenaires" de l'interaction. Mais comment concevoir un tel "accord" lorsque l'un des interactants sait que le message signifie son arrêt de mort? Or les interlocuteurs agissent bien en connaissance de cause. Cela signifie, dans la perspective contextuelle, que le S.S. et la victime interpellée partagent un savoir (imposé par le S.S.) et qu'ils respectent les termes de l'échange communicatif. Si ce raisonnement paraît cohérent en fonction de la méthode d'analyse empruntée, elle échappe à toute compréhension: comment un être humain peut-il accepter son propre meurtre? Pourtant, cet acte de langage répond aux conditions minimales requises pour une interaction (Kerbrat-Orecchioni, 1986). En effet, en interpellant un détenu («un Italien»), le locuteur («le blockführer SS») parvient à le transformer en un condamné à mort. Les trois sections ci-après montreront qu'il s'agit malgré tout d'une interaction entre deux êtres humains.

1. RELATIONS INTERPERSONNELLES

Notre réflexion s'inspire d'un concept synthétisé par C. Kerbrat-Orecchioni (1992) selon lequel le contact interpersonnel s'établit à partir de trois dimensions générales, à savoir: (1) la relation "horizontale": l'axe de la distance; (2) la relation "verticale": l'axe de la domination; (3) la relation "affective" qui oppose la discussion conflictuelle (agonale) à la dimension consensuelle (irénique). Le problème soulevé par la communication en question réside dans le fait que le locuteur fait passer un message de mort pour son interlocuteur, ce qui nécessite pourtant la participation de ce dernier. Ainsi, la "sélection" presuppose d'abord un contact oculaire entre les deux personnages. On peut supposer que le S.S. choisit l'un des déportés en fonction de son apparence physique. Mais il faut que celui qui est "sélectionné" reçoive le message de la désignation: il doit répondre à l'appel visuel lancé par le S.S. avant d'être interpellé, sans quoi aucune prise de contact verbal n'est possible. L'acte de désignation lancé exerce un tel pouvoir sur l'interpellé que le S.S. ne semble même pas avoir besoin de s'assurer de l'effet de sa communication. Le déporté, sans manifester aucun signe de révolte, «attend Fritz», c'est-à-dire le criminel allemand, détenu lui-même, auquel les S.S. ont attribué la tâche d'exécuter à l'arme blanche les victimes sélectionnées.

Se pose alors la question – intolérable – du "principe de coopération" postulé par H. P. Grice (1979). L'interpellation ne comporte en soi aucune dimension conflictuelle. Mais par le positionnement global, les participants de l'interaction lui attribuent son sens véritable: elle est radicalement agonale. Une tension insoutenable surgit dès lors qu'on se demande comment un "contrat de communication" se conclut entre le S.S. infligeant la mort et le déporté recevant ce message-là. En effet, dans un cadre littérarisé, on peut imaginer qu'aucun des déportés ne réagisse à l'interpellation ou, au contraire, que tous les déportés réagissent en même temps. Dans les deux cas, l'officier S.S. aurait peu de chance de se faire obéir. Il faut donc supposer que le déporté italien est repéré par le S.S. parce qu'il répond à la prise de contact oculaire du S.S.: il est prêt à accepter son propre meurtre. Par là, on peut avancer que l'indécible ne réside pas dans la mort de l'autre; celle-ci est descriptible et chiffrable. L'indécible est lié à la question de savoir pourquoi l'interlocuteur adhère à ce que l'on pourrait appeler une "négociation de la mort" – aussi brève qu'elle soit – négociation qui tournera "fatalement" à l'avantage de l'interactant S.S. (Rinn 1998)

2. CATÉGORIE ILLOCUTOIRE

En suivant la taxinomie proposé par J. Searle (1982), l'analyse dégage l'étroite corrélation entre la force illocutoire et l'effet perlocutoire puisque le message produit infailliblement le résultat escompté par le locuteur. Ce phénomène est d'autant plus incompréhensible pour nous, lecteurs, que le message semble parfaitement saisissable pour le récepteur au niveau de son intention: il signifie sa mise à mort. La structure de base de cette interaction témoigne donc du décalage entre le contenu propositionnel, somme toute conventionnel, et l'acte qu'il déclenche. Le problème de l'indécible du génocide, nous y insistons, est que la parole tue. Ainsi, la finalité de l'acte illocutoire de notre extrait est de faire sortir l'interlocuteur de l'anonymat des déportés afin qu'il se mette à la disposition du locuteur-bourreau en tant que non-sujet à exterminer.

3. LOIS DU DISCOURS

Le problème théorique posé par les lois du discours telles qu'elles se caractérisent dans ce type de communication, c'est qu'elles semblent déroger au fameux "principe de coopération" de Grice. Certes, on peut argumenter que le locuteur lançant un ordre à un interlocuteur n'a

aucune intention d'emprunter un mode irénique. Cependant, dès lors qu'on conçoit que toute prise de contact implique une sorte de "texture communicative" entre les interactants, on ne peut pas invalider (du moins totalement) la principale loi du discours de Grice. D'ailleurs, on pourrait soutenir que la réussite de l'acte de communication auquel participent l'officier S.S. et le déporté italien s'articule davantage à travers le "principe de pertinence" postulé par D. Sperber et D. Wilson: «[...] la pertinence pragmatique d'un énoncé est en proportion directe du nombre de conséquences pragmatiques qu'il entraîne pour l'auditeur et en proportion inverse de la richesse d'information qu'il contient» (1979).

C'est donc à ce niveau conceptuel que nous repérons la pratique de l'indicible dans l'extrait de R. Antelme: elle consiste à dramatiser à l'extrême la question de savoir pourquoi un être humain, même le plus démunie, se laisse entraîner dans une communication dont il sait qu'elle conduit inexorablement à la mort. La seule "réponse" que l'on puisse avancer dans le cadre d'une réflexion pragmatique, c'est que l'interaction entre le S.S. et le déporté italien répond foncièrement au "principe de pertinence" imposé par son positionnement global, ainsi que par le système des relations interpersonnelles. Toutefois, et pour valider la méthode d'analyse, on qualifiera ce type d'interaction de "tronquée" – faute de mieux. L'indicible est donc «ce rose dans les yeux» du narrateur, le rose du visage de l'autre - qui vient d'entrer en communication avec son meurtrier. Précisons: l'indicible, c'est la figuration du regard de l'autre en tant qu'acte de communication et non le regard sur l'autre (qui est de l'ordre du descriptif). Ce regard de l'autre est un signe de connivence, l'accord avec le meurtrier. Celui qui observe l'autre de l'extérieur ne pourra jamais prendre part à l'essence de cette entente. Ainsi, l'autre meurt à notre insu.

Pour conclure il faut bien se demander si ce n'est pas une erreur de méthode que de recourir au paradigme communicationnel pour étudier ce genre de récit. Cette interrogation ouvre la vaste problématique relative à la mise en texte du génocide, problématique touchant les domaines de la culture et de l'art. Nous pensons que l'acception pragmatique de cet indicible-là est pertinente quand on l'analyse en termes de "stratégie discursive" qui vise à bloquer, voire à déconstruire les calculs interprétatifs conventionnels, c'est-à-dire les habitudes que nous avons prises pour lire "correctement" ces textes. Cette approche contribue à préciser la question des événements vrais, mais non vraisemblables, tels qu'ils sont actualisés dans les récits du génocide, d'autant plus que l'"utopie de la communication" (Breton, 1997) s'est réalisée en cette fin de siècle en joignant le crime pratiqué "en secret" par le régime nazi, à la transparence absolue du meurtre transmis "en direct" dans nos foyers.

RÉFÉRENCES

- Adam J.-M. et Bonhomme M. (1997). *L'Argumentation publicitaire. Eloge et Persuasion*, Nathan, Paris.
- Antelme R. (1991). *L'Espèce humaine*, Gallimard, Paris.
- Austin J. L. (1992). *How to do things with words*, Oxford University Press, Oxford.
- Breton P. (1997). *L'Utopie de la communication*, La Découverte, Paris.
- Grice H. P. (1979). «Logique et conversation», *Communications* 30, Seuil, Paris, pp. 57-72.
- Kerbrat-Orecchioni C. (1986). *L'Implicite*, Colin, Paris.
- Kerbrat-Orecchioni C. (1990, 1992, 1994). *Les Interaction verbales*, Colin, Paris.
- Rinn M. (1998). *Les Récits du génocide. Sémiotique de l'indicible*, Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris.
- Saussure F. de (1994). *Cours de linguistique générale*, Payot, Paris.

- Sperber D. et Wilson D. (1979). «Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice», *Communications* 30 Seuil, Paris, pp. 80-106.
- Searle J. R. (1972). *Les Actes de langage*, Hermann, Paris.
- Searle J.R. (1982). *Sens et expression*, Editions de Minuit, Paris.